



Assemblée Générale d'Automne du mercredi 25 novembre 2020 à 20h00

Préambule :

L'Assemblée Générale de printemps 2020 n'ayant pu se tenir pour les raisons liées à la pandémie COVID19, ses points statutaires sont portés à OJ de l'AG d'automne 2020.

1. Accueil, désignation des scrutateurs et adoption de l'ordre du jour. *(Décisionnel)*
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale d'automne du 27 novembre 2019. *(Décisionnel)*
3. Présentation et approbation du rapport 2019 du président de la section. *(Informatif et décisionnel)*
4. Présentation et approbation des comptes 2019 de la section, des rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes. *(Décisionnel)*
5. Vérification des comptes 2020 : proposition de confier la vérification des comptes à un organe de révision externe *(Décisionnel)*
6. Informations et présentation des sous-sections, de certaines commissions et groupes *(informatif)*
7. Impact de la crise sanitaire COVID 19 sur l'activité de la section. Révision du budget 2020
8. Informations du comité : gouvernance de la section, suppression de commissions, bureau du comité, règlement d'engagement financier *(Informatif)*
9. Présentation et adoption du budget 2021 *(décisionnel)*
10. Rénovation de la cabane de Trient : présentation de l'Avant-Projet *(informatif)*. Crédit d'Etude de Projet *(décisionnel)*
11. Élection au scrutin de liste des comités des commissions *(décisionnel)*
12. Elections au comité : renouvellement des mandats de Fabienne Walzer, vice-présidente, et de Yann Piguet, trésorier *(décisionnel)*
13. Proposition de nommer un membre d'honneur *(décisionnel)*
14. Divers et propositions individuelles. Les propositions individuelles doivent parvenir au comité 10 jours avant l'assemblée générale.

Les rapports annuels, les comptes 2019 ainsi que le budget 2021 sont consultables sur le site internet de la section <http://www.cas-diaablerets.ch/vie-du-club.htm> et à disposition des membres pour lecture au secrétariat.

L'AG se tiendra en conformité avec les prescriptions Covid 19. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de l'assemblée.